



## PROJET D'AMENDEMENTS 2017 À LA NIMP 5: GLOSSAIRE DES TERMES PHYTOSANITAIRES (1994-001)

### Étapes de la publication

<b>Date du présent document</b>	2018-12-05
<b>Catégorie de document</b>	Projet d'amendements 2017 à la NIMP 5 ( <i>Glossaire des termes phytosanitaires</i> ) (1994-001)
<b>Étape de la préparation du document pour l'étape suivante</b>	<i>Du Comité des normes (CN) (réunion de novembre 2018) vers la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) pour adoption</i>
<b>Principales étapes</b>	<p>En 1994, la CEMP ajoute le thème 1994-001, Amendements à la NIMP 5: Glossaire des termes phytosanitaires.</p> <p>2006-05 Le CN approuve la spécification du GT5.</p> <p>2012-10 Le GTG révisé la spécification.</p> <p>2012-11 Le CN, après révision, approuve la spécification et annule la Spécification 1.</p> <p>2016-12 Le GTG rédige le texte.</p> <p>2017-05 Le CN approuve le texte en vue de la première consultation.</p> <p>2017-07 Le texte est soumis à la première consultation.</p> <p>2017-12 Le GTG examine les observations issues de la consultation et modifie le projet d'amendements 2017 à la NIMP 5.</p> <p>2018-05 Le CN-7, après révision, approuve le texte en vue d'une deuxième consultation.</p> <p>2018-10 Les responsable et responsable adjoint du GTG examinent les observations issues de la consultation et modifient le projet d'amendements 2017 à la NIMP 5.</p> <p>2018-11 Le CN examine le projet d'amendements 2017 à la NIMP 5 et le recommande à la CMP pour adoption.</p>
<b>Notes</b>	<p>Note au Secrétariat assurant la mise en forme du présent document: la mise en forme (barré, gras, italiques) des définitions et explications doit être maintenue.</p> <p><b>NOTE: Les explications pour chaque proposition ne figurent que dans la version du projet d'amendements présentée pour consultation et au CN. Pour la CMP, seules les propositions seront présentées. Pour toute précision sur les échanges de vues concernant tel terme ou telle expression, prière de se reporter aux rapports de réunion qui sont en ligne sur le <a href="#">PPI</a>.</b></p>

## 1. RÉVISIONS

### 1.1 «période de végétation» (2016-004)

#### *Définition actuelle*

<b>période de végétation</b> (d'une espèce <b>végétale</b> )	Période de croissance active durant une <b>saison de végétation</b> [CIMP, 2003]
--	--

#### *Révision proposée*

<b>période de végétation</b> (d'une espèce <del><b>végétale</b></del> )	Période de croissance active durant une <del><b>saison de végétation</b></del> pendant laquelle une espèce <b>végétale</b> a une croissance active dans une <b>zone</b> , ou dans un <b>lieu</b> ou un <b>site de production</b> donné [CIMP, 2003]
---	---

### 1.2 «prospection» (2013-015)

#### *Définition actuelle*

<b>prospection</b>	Procédure <b>officielle</b> appliquée pendant une durée déterminée pour définir les caractéristiques d'une population d' <b>organismes nuisibles</b> ou identifier les espèces présentes dans une <b>zone</b> [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1996; CEMP, 1999; précédemment «enquête»; CMP, 2015]
--------------------	---

#### *Révision proposée*

<b>prospection</b> (d' <u>organismes nuisibles</u> )	<del>Procédure</del> <u>Méthode</u> <b>officielle</b> appliquée pendant une durée déterminée pour <u>établir la présence ou l'absence d'organismes nuisibles</u> , ou les limites ou <u>définir</u> les caractéristiques d'une population d' <b>organismes nuisibles</b> , ou identifier les espèces présentes dans une <b>zone</b> , ou dans un <b>lieu</b> ou un <b>site de production</b> donné [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1996; CEMP, 1999; précédemment «enquête»; CMP, 2015]
--	--

## 2. SUPPRESSIONS

### 2.1 «confinement (d'un article réglementé)» (2016-002)

#### *Suppression proposée*

<b>confinement</b> (d'un <b>article réglementé</b> )	Application à un <b>article réglementé</b> de <b>mesures phytosanitaires</b> destinées à éviter que des <b>organismes nuisibles</b> ne s'échappent [CMP, 2012]
--	--

## 2.2 «saison de végétation» (2016-004)

### *Suppression proposée*

<b>Saison de végétation</b>	Une période ou des périodes de l'année pendant lesquelles les <b>végétaux</b> ont une croissance active dans une <b>zone</b> , un <b>lieu</b> ou un <b>site de production</b> donné [FAO, 1990; révisée CIMP, 2003; précédemment «période de végétation»]
-----------------------------	---

## 2.3 «marque» (2013-007)

### *Suppression proposée*

<b>marque</b>	Cachet ou estampille <b>officiel</b> , mondialement reconnu appliqué sur un <b>article réglementé</b> pour attester de la situation phytosanitaire de ce dernier [NIMP 15, 2002]
---------------	--